

Appel à projets « Attitude Manche, des Loisirs pour tous »

Partir en itinérance, un défi pour les personnes en situation de handicap

Créé en 2026, avec comme objectifs croisés de combattre l'inégalité d'accès aux vacances et aux loisirs, et de favoriser un tourisme respectueux et responsable vis à vis de l'environnement, tout en adoptant des pratiques d'inclusion, le fonds Attitude Manche s'est engagé dans un programme de soutien à des projets d'intérêt général à travers des actions concrètes sur le territoire.

Pour cela, l'agence d'attractivité a décidé, avec le fonds Essentiem, de lancer un premier appel à projets destiné à faciliter l'itinérance sur le sentier du Littoral au bénéfice de personnes en situation de handicap. Il s'agira de concevoir et de proposer des sorties adaptées afin de permettre la découverte de notre territoire et d'éprouver les bienfaits de l'itinérance.

Un projet pour ouvrir la voie de l'itinérance accessible

Découvrir de nouveaux paysages, s'évader le temps d'une randonnée...un plaisir simple pour beaucoup, mais encore un véritable défi pour les personnes en situation de handicap.

Les freins sont nombreux : manque d'accessibilité des infrastructures, absence de transport adapté, cout élevé des séjours ou sorties adaptés. Pour les familles, organiser un séjour ou une sortie qui tienne compte des besoins spécifiques de leur proche, représente un véritable défi.

Face à ces réalités notre ambition est de

- Faciliter l'accès à l'itinérance pour des personnes en situation de handicap, en levant les freins logistiques et financiers,
- Conforter une pratique en plein essor, l'itinérance, en mobilisant l'outil du mécénat,
- Partager et promouvoir les bienfaits de la randonnée (inclusion, lien social, découverte culturelle, ...)

L'itinérance ne doit pas être un privilège. Avec notre dispositif « Attitude Manche, des Loisirs pour Tous », nous voulons ouvrir la voie à une randonnée plus inclusive, plus humaine et plus solidaire

Qui peut candidater et comment ?

Cet appel à projets s'adresse à des structures d'intérêt général (cf. document à signer en annexe) qui assurent l'encadrement de publics en situation de handicap (associations, fédérations, ...) et dont le siège social se situe dans le département de la Manche ou qui peut justifier d'une antenne locale active.

Les projets présentés devront intégrer la conception et l'organisation d'un ou de sortie(s) adaptée(s) en itinérance sur le sentier du Littoral, comprenant une ou plusieurs animations (prestation de découverte de l'environnement par exemple), les repas et le transport.

Le dispositif « Attitude Manche, des loisirs pour tous » se donne pour mission de collecter une aide financière qui sera fléchée au soutien des structures encadrants les groupes en situation de handicap. Les mécènes intéressés au programme vont permettre la prise en charge jusqu'à 50% du budget global (avec un maximum de 500 €) des projets d'itinérance qui nous auront été soumis, instruits et rendus lauréats pour une partie d'entre eux.

Nous restons à votre disposition pour échanger des informations dans la conception de vos projets :

- Mise en relation avec des prestataires locaux
- Plans et cartes des services disponibles sur les différents tronçons
- Visibilité de vos actions auprès du grand public

Critères d'éligibilité

Ces critères doivent être obligatoirement validés pour que votre projet soit éligible à un soutien par le fonds « Attitude Manche, des Loisirs pour Tous ». Votre organisme et ses activités doivent s'inscrire dans le champ de l'intérêt général pour être éligible au mécénat et ainsi respecter les critères suivants :

- Votre organisme est une association ou une fédération
- Sa gestion est désintéressée
- Ses activités sont réalisées sans but lucratif et à ce titre sont exonérées des impôts commerciaux (TVA, impôts sur les sociétés),
- Son siège social se situe dans le département de la Manche ou elle peut justifier d'une antenne locale active.

Il est demandé aux lauréats de l'appel à projets de signer une attestation en ce sens. Votre organisme peut évidemment intégrer dans son offre des coûts marchands liés aux commandes de prestations (pour répondre complètement à notre appel à projets)

Concernant le projet en lui-même, certains critères sont essentiels :

- L'ambition du projet qui est d'œuvrer à la découverte et au bien-être de ces personnes en situation de handicap, en leur permettant de s'engager dans cette itinérance et de bénéficier de votre capacité à créer une expérience valorisante à la découverte du territoire et de son environnement,
- Les publics concernés par vos sorties d'itinérance sont des personnes en situation de handicap (moteur, sensoriel, mental, psychique, lié à une maladie invalidante) avec une constitution de groupes (bénéficiaires et accompagnateurs compris) de 15 personnes maximum,
- Votre structure doit prévoir la mobilité du groupe en réservant un véhicule approprié pour le transport (amener le groupe à l'aire de départ et venir le récupérer à l'aire d'arrivée)
- La sortie est accompagnée (par des bénévoles, salariés de l'association, éducateurs, famille ou autres intervenants) ; une ½ journée ou une journée d'itinérance sur le sentier du littoral,
- Votre structure a la charge du volet restauration des participants (restauration, pique-nique)
- Votre structure est en capacité d'avoir à disposition ou d'aller chercher un équipement de mobilité (type joelette) pour faciliter la randonnée,

- Votre structure doit prévoir une (ou plusieurs) animation(s) / ateliers thématiques animés (découverte de compréhension des paysages, de la faune et de la flore, des sites traversés, visites patrimoniales...)
- Votre projet se nourrit des richesses du territoire (ressources naturelles, patrimoniales, humaines) et se déploie dans une démarche responsable (pas de dégradation des chemins, pas de déchets abandonnés). Laissez une empreinte positive.
- Ces journées / sorties découverte se dérouleront obligatoirement hors période juillet / août, mais plutôt en avant ou après saison et uniquement sur le département de la Manche.

Eléments techniques à vérifier pour le choix des chemins pratiqués :

- Chemin roulant, sans obstacle à la roue, granulométrie à surveiller et déclivité modérée
- Place de parking accessible à proximité des points de départ et d'arrivée
- Distance et durée du parcours à adapter en fonction des types de handicap
- Conception d'itinéraire adapté, les aires de repos et de contemplation doivent être relativement bien répartis sur l'ensemble de l'itinéraire
- Sanitaires accessibles sur le chemin ou à proximité

Ouverture des candidatures et procédure d'envoi des dossiers de candidature

Les candidatures, en réponse à cet appel à projets, sont ouvertes à partir du 1^{er} juin jusqu'au 31 juillet 2026. Les projets pourront connaître un début de mise en œuvre entre le 15 septembre et le 15 novembre 2026.

Les candidatures se feront par voie dématérialisée à l'adresse suivante : contact@attitude-manche.fr, en précisant dans l'objet du mail « AAP Attitude Manche, des Loisirs pour Tous »

Les candidats peuvent solliciter un complément d'éclairage sur cet appel à projets en contactant par mail Mme Pamela Garnier, pamela.garnier@manche.fr ou M. François Favier, francois.favier@manche.fr.

Les candidats de type association devront joindre les pièces suivantes à leur dossier de candidature :

- Leur dossier de candidature complété (ainsi que leur budget prévisionnel détaillé du projet)
- Leur récépissé d'inscription à la préfecture
- Leurs statuts en vigueur signés
- La structure doit avoir une existence légale depuis au moins trois ans, son siège social dans le département de la Manche ou pouvoir justifier d'une antenne locale active.

Modalités de sélection

L'évaluation des projets sera réalisée par des responsables du fonds de dotation Essentiem, s'appuyant sur l'expertise et les appréciations recueillies auprès de l'agence d'attractivité

Le comité de sélection étudiera les propositions remises et se réunira formellement pour examiner les dossiers et sélectionner les projets lauréats. Le comité de sélection analysera les dossiers en s'appuyant notamment sur les critères suivants :

- L'expérience avérée de la structure porteuse du projet, et sa capacité à déclencher sa réalisation dans la période indiquée et pour des groupes de 15 personnes maximum
- Le caractère maîtrisé de cette opération avec une logistique globale appropriée,
- La capacité à identifier les publics ciblés
- La maîtrise du budget global et le complément de financement que la structure peut mobiliser pour sa candidature (ressources en propre, reste à charge pour les bénéficiaires)
- L'impact du projet et sa possible duplication
- Son caractère social, culturel, solidaire et environnemental

Le comité de sélection n'aura en aucun cas à motiver sa décision vis-à-vis des candidats, mais pourra répondre à des questions relatives à la bonne compréhension des choix finaux.

Modalités de partenariat

Le fonds intervient en co-financement de votre projet à hauteur de 50%. Les aides qui seront accordées par le comité de sélection prendront la forme de subventions en numéraire pouvant aller jusqu'à 500 € maximum par projet

A l'issue du comité de sélection, les structures dont les projets auront été retenus recevront une proposition de convention de la part du fonds « Attitude manche, des Loisirs pour Tous », établissant les modalités de l'accompagnement, les engagements réciproques, budget alloué, actions de communication décidées en commun.

La fréquence des réunions et les indicateurs de suivi seront définis entre le fonds et le ou les lauréat(s) dès le démarrage du partenariat et feront l'objet de revues au cours de l'évolution du projet

Un document bilan sera à renseigner en fin de réalisation

Communication presse et diffusion de l'information

Les candidats primés, dans le cadre de ce programme philanthropique, autorisent et cèdent aux organisateurs de l'appel à projets à titre gracieux, l'utilisation de leurs patronymes, de la dénomination de leur structure, des caractéristiques du projet, ainsi que les visuels, les vidéos, les photos et liens internet pour toutes communications internes et externes et ce, pendant les 5 ans qui suivront l'attribution du soutien financier.

Les candidats primés s'engagent à faire apparaître le soutien du fonds « Attitude Manche, des Loisirs pour tous » sur tout support de communication relatif au projet aidé.